

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2013206425

Dossier numéro : 2013-11-13/05

Titre

13 NOVEMBRE 2013. - Extrait de l'arrêt n° 154/2013 du 13 novembre 2013 - (Numéro du rôle : 5557) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 31-12-2013 page : 103768

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de l'article 13 du décret de la Région flamande du 13 juillet 2012 modifiant le décret sur l'Energie du 8 mai 2009, en ce qui concerne la production écologique d'énergie, introduit par l'ASBL " Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières ".

...

Par ces motifs,
la Cour

annule les articles 13 et 15, 2°, du décret de la Région flamande du 13 juillet 2012 modifiant le décret sur l'Energie du 8 mai 2009, en ce qui concerne la production écologique d'énergie.